

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60/1197/SPCG Décisions concernant les Ministères

n° 60/1197/SPCG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
7 novembre 1960

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro
30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un passage en 4° classe par voie maritime Djibouti-Marseille est accordé à M. Aden Djama, autorisé à rejoindre, par suite d'examen probatoire, une base de la Marine Nationale en métropole. Une indemnité de départ de vingt mille francs (20.000 F.) lui sera allouée au titre de première mise d'équipement. Ces dépenses sont imputables sur le Budget local de fonctionnement, exercice 1960, chapitre 2.